



SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

SEANCE DU VENDREDI 14 AVRIL 2023

QUESTION N°4

ADMINISTRATION GENERALE – DELEGATIONS DONNEES AU BUREAU

RAPPORTEUR : Gérard WYCKAERT

En application de l'article L 5711.1 et de l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, stipule que le Comité Syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau, à l'exception :

- 1- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2- de l'approbation du compte administratif,
- 3- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L1612-15
- 4- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- 5- de l'adhésion de l'établissement à un établissement privé,
- 6- de la délégation de la gestion d'un service public

C'est pourquoi, en application de ces dispositions qui permettent d'alléger les ordres du jour des réunions du Comité, et leur permettre ainsi de consacrer plus de temps et d'attention à des opérations plus importantes, ou même permettre le traitement de certaines affaires nécessitant une réponse urgente, les membres du Comité Syndical ont, à l'unanimité des voix, donné délégation au bureau pour :

- Procéder dans les limites fixées par le Comité Syndical et dans la limite des inscriptions budgétaires, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le Budget,
- Autoriser le Président à préparer, à passer, à signer et à exécuter les marchés supérieurs ou égaux à 90 000 euros et inférieurs à 207 000 d'euros H.T., ainsi que les avenants s'y rapportant dans la limite des textes réglementaires en vigueur (travaux, fournitures et services),
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SMLA dans une fourchette située entre 90 000 € et 207 000 € H.T.,
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charge,
- Modifier le règlement intérieur du SMLA.
- Fixer le prix à payer pour les dépôts en compostière et pour modifier le prix de dépôts des déchets en déchèterie
- Modifier le règlement intérieur des déchèteries du SMLA


Conformément au dernier alinéa de l'article L 5211.10, lors de chaque réunion du Comité Syndical, il sera rendu compte des travaux du Bureau ayant fait l'objet d'une Décision Administrative de Bureau.

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 AVR. 2023

Rendu(e) exécutoire
Le 18/04/2023
Le Président,

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président,


Gérard Wyckaert

SYNDICAT MIXTE LYS AUDOMAROIS

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril 2023 à 18H30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois s'est réuni dans la salle du conseil de son siège social à Saint-Omer, à la suite des convocations adressées à leur domicile en date du 7 avril 2023.

ETAIENT INVITES

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, BEN AMOR Rachid, CAINNE Louis, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLIER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames BOIDIN Véronique, CANARD Céline-Marie, SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, ALLOUCHERY René, BEE Didier, BOULET Michel, CORDIER André, DECOSTER François, DUPONT Franck, DENIS Laurent, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, LEFAIT Jean-Paul, LEROY Christian, MARQUANT Francis, MEQUIGNON Alain, PRUVOST Mathieu, SABLON Frédéric, TELLIER Alain, délégués titulaires.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur WYCKAERT Gérard, Président
- Mesdames WAROT Sophie, WOZNY Florence, Vice-Présidentes
- Messieurs BEDAGUE Patrick, CORNETTE Christophe, DUPONT Jean-Claude, ROUSSEL Benoît, TILLER Patrick, Vice-Présidents
- Mesdames SEILLIER Christine, VASSEUR Françoise, déléguées titulaires
- Messieurs AGEORGES Benoît, DISSAUX Jean-Claude, DUQUENOY Joël, MARQUANT Francis, délégués titulaires
- Madame BAUDEQUIN Odile, déléguée suppléante
- Messieurs OBOEUF Gérard, VASSEUR Jean-Paul délégué suppléant

DELEGUES EXCUSES ET REMPLACES PAR UN MEMBRE SUPPLEANT OU AYANT DONNE POUVOIR A UN AUTRE MEMBRE TITULAIRE

- Monsieur BEE Didier, excusé
- Monsieur BEN AMOR, a donné pouvoir à Christophe Cornette
- Madame BOIDIN Véronique, a donné pouvoir à Madame SEILLIER Christine
- Monsieur BOULET Michel excusé et remplacé par Monsieur OBOEUF Gérard
- Madame CANARD Céline Marie, a donné pouvoir à Monsieur DUQUENOY Joël
- Monsieur CAINNE Louis, a donné pouvoir à Madame WAROT Sophie
- Monsieur CORDIER André, excusé
- Monsieur Franck DUPONT excusé et remplacé par Monsieur Jean Paul Vasseur,
- Monsieur DENIS Laurent, a donné pouvoir à Monsieur BEDAGUE Patrick,
- Monsieur DUPONT Franck, excusé
- Monsieur LEROY Christian, excusé
- Monsieur MEQUIGNON Alain, a donné pouvoir à Madame VASSEUR Françoise
- Monsieur PRUVOST Mathieu, a donné pouvoir à Monsieur WYCKAERT Gérard
- Monsieur TELLIER Alain, excusé et remplacé par Madame BAUDEQUIN Odile

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

18 AVR. 2023